

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_001-DE



# Rapport d'Orientations Budgétaires 2026



I.	Introduction .....	
II.	Le contexte de construction du projet de budget 2026 .....	
A.	Le contexte international et national.....	5
B.	La trajectoire des finances publiques locales et les principales mesures du projet de la Loi de Finances 2026 .....	7
C.	La prospective financière et le cadrage budgétaire .....	11
III.	Les orientations budgétaires 2026 .....	13
A.	Synthèse globale des orientations budgétaires.....	13
B.	Hypothèses retenues sur la section de fonctionnement.....	15
Les recettes de fonctionnement.....		15
Les dépenses de fonctionnement.....		18
C.	Hypothèses retenues sur la section d'investissement .....	23
Les dépenses d'investissement.....		23
Les recettes d'investissement.....		25
D.	La dette de Vals de Saintonge communauté .....	26
E.	L'épargne de Vals de Saintonge communauté.....	29
IV.	Récapitulatif des budgets annexes .....	30
V.	Lexique .....	31

## I. Introduction

Le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités locales. Il constitue la première étape du cycle budgétaire d'une collectivité territoriale.

Ce débat, qui a pour but de renforcer la démocratie locale conduit effectivement à soumettre à l'assemblée un budget élaboré par l'exécutif local qui en a la charge. Dans la mesure où il apporte un éclairage financier et budgétaire permettant de déterminer l'action politique de Vals de Saintonge Communauté dans le cadre de ses compétences légales et dans le respect de ses engagements, il s'agit d'un moment essentiel dans la vie de notre collectivité.

Depuis la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), une place plus importante est donnée à l'expression et au débat des élus sur la base d'une information complète et suffisamment détaillée. En effet, le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 pris en application de l'article 107 de la loi NOTRe prévoit explicitement le contenu du rapport d'orientation budgétaire pour garantir la transparence et la responsabilité financière des collectivités.

Le débat d'orientations budgétaires s'appuie sur le présent rapport qui conformément aux articles L1612-26, L1612-35, L5211-36, D5211-18-1, D2312-3 B notamment du Code général des collectivités territoriales, présente :

- les orientations budgétaires de l'exercice,
- les engagements pluriannuels envisagés,
- la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs,
- la structure et la gestion de la dette,
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est présenté à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Les éléments communiqués aux élus dans le cadre du présent rapport d'orientation budgétaire s'inscrivent dans cette dynamique de transparence sur les modalités de construction du budget.

Ce débat permet ainsi à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

En effet, le II de l'article 13 de la LPPF ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé, comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le contexte économique et réglementaire ne peut être ignoré dans la définition des budgets budgétaires.

Conformément à la nécessité de préparer le cycle budgétaire, une note de cadrage a été remise à l'ensemble des cadres de la collectivité. Cette note fait état des enjeux, du cycle d'élaboration et de la méthodologie collective.

A la date de rédaction du rapport, les mesures définitives de la Loi de Finances (PLF) 2026 ne sont pas connues. Ainsi, ce document est basé sur des hypothèses issues du Ministère de l'économie et des finances ainsi que sur les analyses des organismes spécialisés : FMI, INSEE, Banque de France, CRC notamment.

## II. Le contexte de construction du projet de budget 2026

### A. Le contexte international et national

#### • Une économie mondiale stable

Selon le rapport du Fonds monétaire international (FMI) de janvier 2026, la croissance mondiale semble être modérée et fragile. Elle est marquée par des chocs protectionnistes, une incertitude politique forte et des défis structurels persistants. Bien que certaines grandes économies et marchés émergents affichent des résultats robustes, les perspectives restent tributaires des politiques commerciales et de la capacité des pays à réformer et à coopérer au niveau mondial. Les investissements dans la technologie, le soutien budgétaire et monétaire, les conditions financières porteuses et la souplesse du secteur privé viennent néanmoins compenser les effets des réorientations des politiques commerciales selon le FMI.

Les dernières perspectives de l'économie mondiale (PEM) mises à jour en janvier 2026 indiquent que la **croissance mondiale** devrait atteindre **3,3 % en 2026** et 3,2 % en 2027 (elle était à 3.3% en 2024 et 3.2% en 2025). Elle devrait s'établir autour de 1,8 % dans les pays avancés et de 4,2 % dans les pays émergents et les pays en développement.

De manière générale, les économies en développement continuent d'afficher des perspectives plus dynamiques, les pays de l'Asie du Sud et l'Inde en particulier. Au contraire, les économies développées continueront d'enregistrer une croissance modérée en 2026.

**L'inflation mondiale** devrait tomber à 3,8 % en 2026 et à 3,4 % en 2027, ces dynamiques d'inflation divergent notamment entre les Etats-Unis et la plupart des autres pays, elles sont liées à un ralentissement de la demande et à une baisse du prix de l'énergie selon ce même rapport du FMI.

Les principaux risques qui pèsent sur la croissance relèvent du protectionnisme et des droits de douane, notamment liés aux politiques commerciales des Etats-Unis, qui ralentissent le commerce mondial et l'investissement. Les politiques publiques demeurent incertaines, elles impactent la demande et contribuent à une volatilité accrue des marchés. La géopolitique particulièrement instable affecte les flux commerciaux et la confiance des marchés.

Sur le long terme 2027/2030, la croissance devrait rester faible comparée à la période précédente aux grands chocs globaux, sans réforme structurelle majeure.

Le rapport du FMI appelle à :

- la stabilité des politiques commerciales pour réduire l'incertitude et stimuler le commerce,
- la coordination des politiques macroéconomiques (budgétaire et monétaire) afin d'atténuer les risques de ralentissement,
- la conduite de réformes structurelles pour soutenir la croissance à moyen et long termes,
- la surveillance des marchés financiers pour prévenir l'accumulation de risques systémiques.

#### • Une croissance modérée en Europe

Une croissance également au ralenti et modérée pour la Zone euro estimée à 1.4 % en 2025 et à 1.3 % en 2026 pour la Zone euro impactée par une hausse des dépenses publiques, notamment en matière de défense. Cette croissance est portée par les économies ibériques, avec l'Espagne qui atteint 2.9 % en 2025 mais reviendrait à 2,3 % en 2026. L'Allemagne traditionnel moteur de la croissance européenne, reste confrontée à un PIB atone de 0,5 %.

Les États sont ainsi confrontés à 3 défis :

- soutenir la croissance,
- respecter les règles budgétaires européennes,
- financer les transitions : climat, défense, numérique notamment.

Cela implique des arbitrages budgétaires plus marqués politiquement et des débats sur la capacité budgétaire européenne pour des investissements

## Projections de croissance des Perspectives de l'économie mondiale

(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION	PROJECTIONS	
	2025	2026	2027
<b>Production mondiale</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>	<b>3,2</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,7</b>
États-Unis	2,1	2,4	2,0
Zone euro	1,4	1,3	1,4
Allemagne	0,2	1,1	1,5
France	0,8	1,0	1,2
Italie	0,5	0,7	0,7
Espagne	2,9	2,3	1,9
Japon	1,1	0,7	0,6
Royaume-Uni	1,4	1,3	1,5
Canada	1,6	1,6	1,9
Autres pays avancés	1,8	2,0	2,1
<b>Pays émergents et pays en développement</b>	<b>4,4</b>	<b>4,2</b>	<b>4,1</b>
<b>Pays émergents et pays en développement d'Asie</b>	<b>5,4</b>	<b>5,0</b>	<b>4,8</b>
Chine	5,0	4,5	4,0
Inde	7,3	6,4	6,4
<b>Pays émergents et pays en développement d'Europe</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2,4</b>
Russie	0,6	0,8	1,0
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	<b>2,7</b>
Brésil	2,5	1,6	2,3
Mexique	0,6	1,5	2,1
<b>Moyen-Orient et Asie centrale</b>	<b>3,7</b>	<b>3,9</b>	<b>4,0</b>
Arabie saoudite	4,3	4,5	3,6
<b>Afrique subsaharienne</b>	<b>4,4</b>	<b>4,6</b>	<b>4,6</b>
Nigéria	4,2	4,4	4,1
Afrique du Sud	1,3	1,4	1,5
<b>Pour mémoire</b>			
<b>Pays émergents et pays à revenu intermédiaire</b>	<b>4,3</b>	<b>4,1</b>	<b>4,1</b>
<b>Pays en développement à faible revenu</b>	<b>4,6</b>	<b>5,1</b>	<b>5,1</b>

Source : FMI, *Mise à jour des Perspectives de l'économie mondiale*, janvier 2026.

Note : Dans le cas de l'Inde, les données et projections sont présentées par exercice budgétaire, et l'exercice 2025/26 (qui commence en avril 2025) apparaît dans la colonne 2025. Les projections de croissance pour l'Inde sont de 6,3 % en 2026 et de 6,5 % en 2027 (années civiles).

### • Une croissance faible pour la France

D'après la note de conjoncture du 17 décembre 2025 de l'INSEE, sur l'année 2025 le taux de croissance se limite à 0.9 %, il pourrait dépasser **1 % en 2026** alors que le FMI l'estime à 0,8 % dans son rapport actualisé en janvier 2026. La croissance est freinée par un investissement des ménages contraint par des taux encore élevés et un marché de l'immobilier en ajustement, mais soutenue par la consommation et le rebond progressif de l'investissement public et privé dans la transition énergétique. La Banque de France rejoint les prévisions de l'INSEE en estimant un léger retour de la consommation des ménages et prend en compte une diminution de la dépense publique avec une baisse des investissements du bloc communal en lien avec les élections municipales.

Le taux de chômage progresserait légèrement à 7,8 % en 2026, puis à 7,4 % en 2027 et à 7,4 % en 2028.

La poussée inflationniste déclenchée par la crise énergétique et la guerre en Ukraine s'est progressivement estompée. En France, l'inflation est revenue sous le seuil de 2 % à l'été 2025, en ligne avec l'objectif poursuivi par la Banque centrale européenne. Pour l'ensemble de l'année 2025, l'INSEE et la Banque de France anticipent une inflation moyenne d'environ +1 %, qui remonterait à +1,4 % en 2026.

Cette normalisation constitue un signal positif pour l'économie, mais les effets passés de l'inflation continuent de peser sur les budgets locaux : les revalorisations successives du point d'indice en 2022 et 2023, la hausse durable des coûts salariaux, ainsi que le renchérissement des travaux publics et de l'énergie. Ces charges supplémentaires, désormais structurelles, ont réduit les marges de manœuvre financières des collectivités.

## POINTS CLÉS DES PROJECTIONS FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	1,1	0,9 (0,8)	1,0	1,0	1,1
	0,0	0,2 (0,1)	0,1	- 0,1	-
IPCH	2,3	0,9	1,3	1,3	1,8
	0,0	- 0,1	0,0	- 0,5	-
IPCH hors énergie et alimentation	2,3	1,6	1,6	1,6	1,7
	0,0	- 0,1	0,0	0,0	-
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4	7,6	7,8	7,6	7,4
	0,0	0,1	0,2	0,2	-

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 29 août 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.

Pour 2025, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France publiée le 9 décembre 2025). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection réalisée pour l'Eurosystème et finalisée le 3 décembre 2025, avant la publication de l'enquête mensuelle de décembre.

## B. La trajectoire des finances publiques locales et les principales mesures du projet de la Loi de Finances 2026

### • Les dynamiques récentes des finances locales

Le rapport de la Cour des comptes (Les finances publiques locales 2025 – Fascicule 2) précise les perspectives financières des collectivités au redressement des finances publiques en 2025.

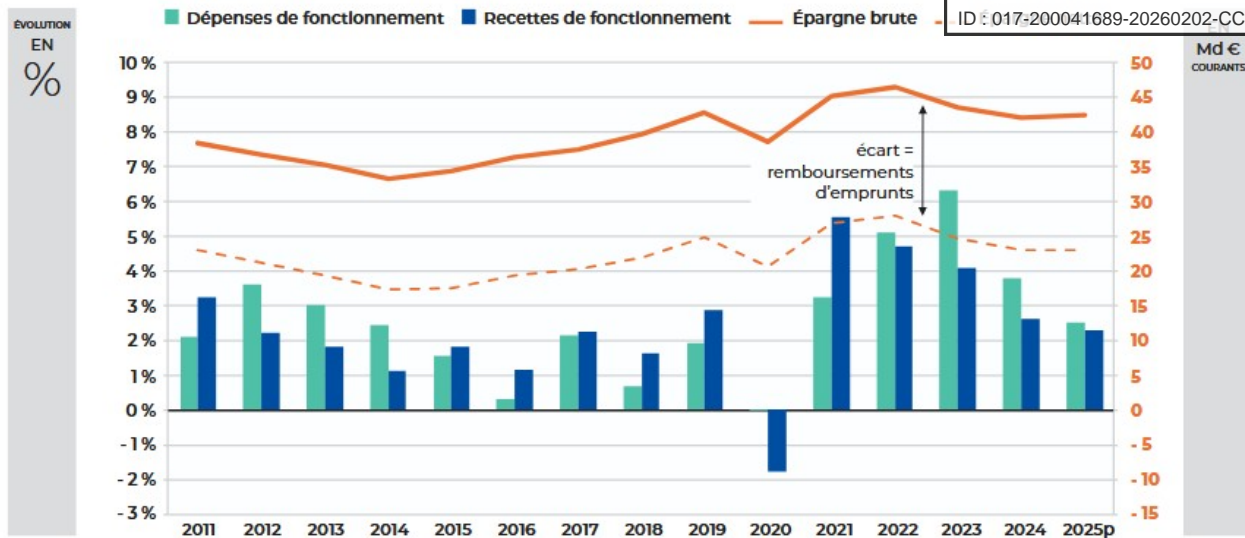
En 2024, le solde déficitaire des administrations publiques s'élève à 169,6 Md€, soit 5,8 % du produit intérieur brut (PIB). Les collectivités sont passées d'une situation excédentaire en 2021 et 2022 à un besoin de financement de 5 md€ en 2023, qui a plus que doublé en 2024 pour atteindre 11,4 Md€, soit 0,4 % du PIB. Cette dégradation est imputable à un effet ciseaux entre la dynamique de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement, d'une part, et une progression moins élevée, quoique soutenue, de leurs recettes d'autre part.

Les lois financières pour 2025 ont défini une contribution significative des collectivités au redressement des finances publiques estimée à 5,4 Md€ par la CRC.

Pour 2026, la prévision de déficit public est maintenue à - 5,4 % du PIB par rapport à 2023 et 2025 (- 5,4 %) et en baisse par rapport à 2024 (- 5,8 %), le gouvernement projette de le ramener à 4,7% en 2026 et sous les 3% en 2029. Le niveau de dette publique représente 117,4 % du PIB au 3<sup>ème</sup> trimestre 2025 (source INSEE), représentant 3 482,2 Md€ et il est estimé à 116 % pour 2026.

La note de conjoncture de la Banque Postale de septembre 2025, illustre ces marges de manœuvre qui se réduisent pour les collectivités avec une hausse des dépenses supérieure à celles des recettes en 2025.

## Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales

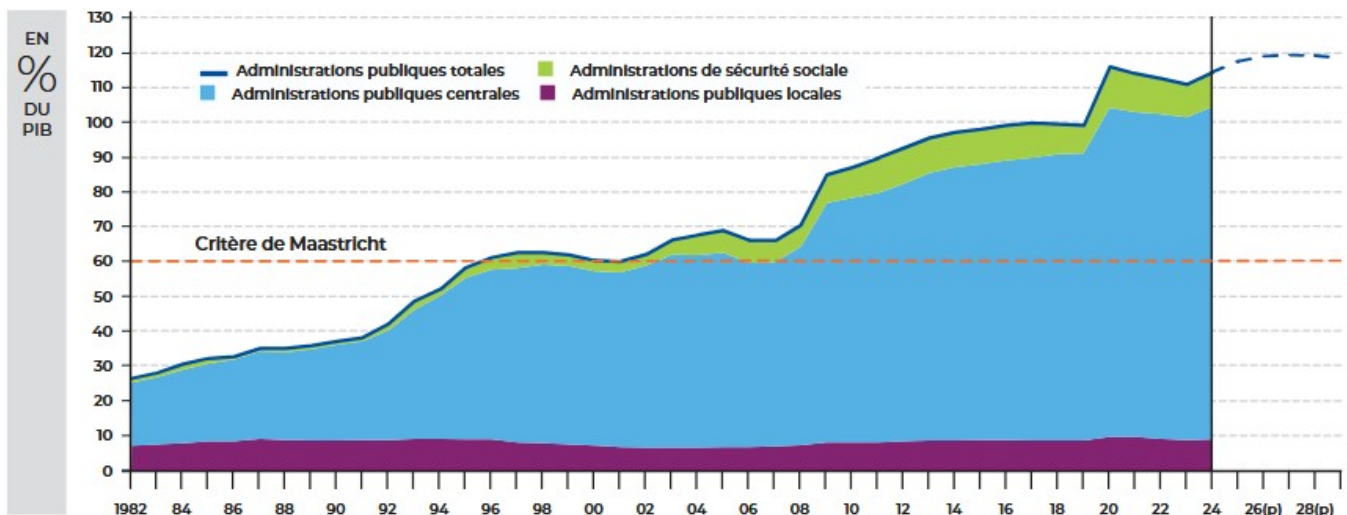


Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

L'endettement très élevé des administrations publiques conduit à des propositions législatives impactant les EPCI et s'inscrit dans un contexte parlementaire marqué d'incertitudes.

## La dette des administrations publiques

© La Banque Postale



Source : Insee (Comptes nationaux Base 2020) jusqu'en 2024 puis prévisions du Gouvernement (avril 2025).

À compter de 2026, les collectivités locales seraient davantage sollicitées dans le cadre de l'effort de redressement des finances publiques.

- L'impact prévisionnel des principales mesures du Projet de loi de finances 2026

Le Projet de loi de finance pour 2026 n'a pas été adopté au moment de la préparation du présent rapport, l'impact du PLF 2026 est donc susceptible d'évoluer au regard du texte qui sera définitivement adopté. En raison des navettes parlementaires et des négociations toujours en cours, l'exécutif a dû recourir à une loi spéciale budgétaire, publiée fin décembre 2025, pour assurer la continuité financière de l'État à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 (recouvrement des impôts, maintien des dépenses essentielles) en attendant le vote d'un PLF 2026 définitif.

Ce climat révèle des tensions politiques fortes en matière de déficit public, de dépenses sociales notamment et maintient les collectivités dans un climat d'incertitudes peu favorable au développement de nouveaux services, d'autant plus dans le contexte du renouvellement des mandats locaux en 2026.

Les mesures hypothétiques du PLF 2026 avec la mise à contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics ont été projetées par le cabinet Finance Active qui accompagne Vals de Saintonge Communauté sur la prospective financière, voici les principales mesures :

### **Impact du DILICO**

Afin d'associer les collectivités territoriales au redressement des comptes publics, l'article 186 de la Loi de Finances pour 2025 prévoit la création d'un « Dispositif de lissage conjoncturel » des recettes fiscales versées aux collectivités territoriales.

Le « Dilico » a concerné en 2025 1924 communes, 141 EPCI, 50 Départements, 12 Région pour un montant de 1 milliard d'euros.

Ce dispositif serait renforcé et reconduit dans le PLF 2026, qui en doublerait les montants (2 milliards d'euros), en élargirait le périmètre et en modifierait certaines modalités.

► **Le doublement du dispositif de lissage conjoncturel DILICO. Sans incidence en 2025 pour Vals de Saintonge Communauté, en 2026 la CDC pourrait être impactée.**

### **Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales**

Le PLF 2026 (article 31) prévoit de reconduire la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal à son niveau 2025. Le mode de calcul de la Dotation d'Intercommunalité (DI) et la Dotation de compensation (DC) reste inchangé et elles devraient rester stables en volume.

L'enveloppe globale du Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est maintenue à 1 milliard € dans le PLF 2026.

La Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) impacterait les EPCI (- 23 % d'EPCI bénéficiaires) en étant réduite de - 13%, soit - 130 millions € en 2026 contre 149 millions en 2025.

► **La DGF devrait rester stable (à périmètre constant). La baisse de DCRTP impacte les EPCI.**

### **La revalorisation des valeurs locatives**

L'Insee a publié les chiffres définitifs de l'IPCH qui s'élève à + 0,8 %. Ainsi, cette revalorisation appliquée en 2026 provoquera une hausse des valeurs locatives (des locaux d'habitation et des locaux industriels), et donc mécaniquement de l'impôt à payer, même si les taux n'augmentent pas.

Pour rappel, ces indices ont été de + 7,1 % en 2023, + 3,9 % en 2024 et + 1,7 % en 2025. Ainsi, en 2026, dans une collectivité où aucun taux n'a été relevé, tel est le cas pour Vals de Saintonge Communauté, les bases seraient revalorisées de + 0.8 %, notamment, celles de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et non-bâties (TFPNB), de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les locaux industriels.

► **La valorisation des bases est fondée sur un IPCH à + 0.8 %.**

## **La baisse de la compensation fiscale au titre de la réforme des ~~valeurs locatives des locaux~~ industriels**

Sur la base des recommandations de Finances active, le PLF 2026 en son article 31 mettrait fin à la compensation dynamique à l'euro près lors de la mise en place de la réduction des impôts dits de production. Sous réserve du vote définitif du PLF, Vals de Saintonge Communauté pourrait être impactée par une baisse de - 25% du produit sur recette (PSR) des locaux industriels en 2026 par rapport au montant perçu en 2025, cette baisse est évaluée à - 56 352 €.

► Une baisse du PSR des locaux industriels de - 25% par rapport à 2025.

### **La fraction de TVA pour les EPCI : révision du mode de calcul**

Le PLF 2026 prévoit l'indexation TVA sur la croissance réelle de la TVA n-1, en la minorant de l'inflation. Cette mesure priverait ainsi les collectivités de la dynamique de la fraction de TVA en 2026, la fraction de TVA pour 2025 étant attendue en baisse.

► Le PLF prévoit un produit de TVA nationale en baisse en 2025, il est recommandé de retenir un montant de fraction de TVA stable en 2026.

### **La suppression de la CVAE**

Le PLF 2026 propose d'introduire de nouveau la suppression progressive de la CVAE dès 2026, qui serait définitivement supprimée en 2028, conformément aux engagements pris visant à poursuivre l'allègement des impôts de production initié en 2021. La suppression de la CVAE est compensée à l'euro près par une fraction de TVA, comprenant une part fixe et une part dynamique.

► Pour 2026, la fraction de TVA des EPCI au titre de la CVAE devrait être égale au montant définitif reçu en 2025.

### **Les fonds de soutien de l'État à l'investissement**

Le PLF 2026 s'inscrit dans un effort national de redressement des comptes publics impactant directement les finances des collectivités locales, concernant le soutien aux investissements la création du fonds de soutien d'investissement pour les territoires (article 74) et la diminution du soutien à l'investissement sont les 2 mesures phares du PLF.

Le fonds de soutien d'investissement pour les territoires (FIT) remplacerait et fusionnerait 3 dotations historiques : Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR), Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la Dotation polique de la Ville (DPV) afin de simplifier le soutien à l'investissement local tout en ciblant les territoires prioritaires en matière d'aménagement et de cohésion sociale. Le FIT serait dotée d'une enveloppe de 1.4 milliards € et le fonds vert de 650 millions € (le fonds vert subirait une baisse de - 43% par rapport à la LF 2025).

► Le soutien à l'investissement serait simplifier par le FIT, le fonds vert subirait une baisse 650 millions risquant de freiner les projets locaux de transition écologique.

## **La suppression du FCTVA sur les dépenses de fonctionnement et l'indemnisation du versement du FCTVA pour les EPCI**

Le PLF 2026 (article 32) supprimerait le FCTVA en fonctionnement pour les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments publics, la voirie, les réseaux et l'informatique en nuage.

Le calendrier de versement du FCTVA est décalé, 2026 serait une année blanche sur le FCTVA pour les EPCI, le FCTVA sur les dépenses 2025 ayant été versé en 2025 et à partir de 2026, le versement serait effectué sur les dépenses réalisées en N-1. Le taux de 16.404 % serait maintenu.

► **Le FCTVA serait supprimé en fonctionnement pour certaines dépenses. Aucun versement de FCTVA en 2026 pour les EPCI, année blanche liée au calendrier de versement. Le taux de 16.404 % serait maintenu.**

## **La majoration du tarif de l'IFER pour les centrales de production d'énergie électriques d'origine photovoltaïque**

Le PLF 2026 (article 19) permettrait d'appliquer, à partir de 2026 et pour 3 ans, une majoration pouvant aller de 8.51 € à 16.05 € par kilowatt aux centrales mises en service au plus tard au 1er janvier 2021.

► **L'IFER reste une recette dynamique.**

## **C. La prospective financière et le cadrage budgétaire**

Au cours de l'année 2026, les élections municipales des 15 et 22 mars, renouvelleront la gouvernance locale. Les élus en place ont décidé de voter le budget avant les élections municipales afin de sécuriser le vote du budget dans les délais légaux et d'assurer la continuité des services publics essentiels pour la population dont Vals de Saintonge Communauté est en charge. Les élus ont aussi souhaité, dans un souci de légitimité démocratique, prioriser la poursuite des projets importants déjà engagés au cours du mandat et identifiés comme des investissements incontournables ainsi que le fonctionnement des services et l'entretien courant des bâtiments. En dehors des engagements déjà pris, ils ont choisi de ne pas engager de nouveau projet structurant.

Les objectifs budgétaires pour 2026, travaillés en fin d'année 2025, restent alignés avec ceux des années précédentes mais tiennent compte du contexte de renouvellement des pouvoirs exécutifs locaux, ils visent ainsi à :

- Débloquer des crédits pour financer des investissements pour des projets structurants pour le territoire, déjà engagés et inscrits en autorisation de programme « projets ».
- Maintenir une enveloppe d'autorisation de programme « maintenance » à hauteur d'1 million € pour les travaux de renouvellement des équipements dans les bâtiments et leur entretien.
- Maintenir une enveloppe d'autorisation de programme « acquisition » de 500 000 € pour l'achat d'équipements informatiques, de mobiliers, de véhicules et de matériels techniques.
- Limiter les dépenses de fonctionnement.

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs principes ont été adoptés :

- Ne pas augmenter les taux de fiscalité.
- Anticiper une contribution à l'effort de redressement des comptes publics.
- Limiter l'évolution prévisible des charges de personnel, hors contraintes externes.

- Limiter l'évolution des charges à caractère général.
- Réduire progressivement le fonds de roulement de fin d'exercice (2 500 000 €).
- Encourager l'autofinancement des investissements.
- Diminuer le niveau d'endettement.
- Maintenir un ratio de désendettement inférieur à 5 ans.
- Assurer un niveau de Capacité d'Autofinancement (CAF) positif, malgré les pressions budgétaires accrues.

### III. Les orientations budgétaires 2026

Compte tenu du contexte politique national et de l'élaboration budgétaire en cours, les hypothèses retenues dans les orientations budgétaires seront susceptibles d'évolution au budget primitif 2026 et les montants communiqués dans le présent document sont susceptibles d'être ajustés.

#### A. Synthèse globale des orientations budgétaires

##### FONCTIONNEMENT

	Chapitre		2025	2026	Ecart 2025/2026
			Réalisé	Proposition arbitrage	
<b>Dépenses</b>	011	Charges à caractère général	5 522 490 €	6 077 580 €	10,1%
	012	Charges de Personnel	14 504 077 €	15 354 375 €	5,86%
	014	Atténuation de Produits	4 836 244 €	4 946 390 €	2,3%
	65	Autres Charges de Gestion Courante	10 363 337 €	10 713 108 €	3,4%
	66	Charges Financières	103 446 €	84 115 €	-18,7%
	67	Charges Exceptionnelles	4 175 €	5 200 €	24,6%
	68	Amortissements	0 €	118 360 €	100,0%
			<b>35 333 768 €</b>	<b>37 299 128 €</b>	<b>5,6%</b>
<b>Recettes</b>	013	Atténuation de charges	415 239 €	400 000 €	-3,7%
	70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 533 923 €	1 502 926 €	-2,0%
	73	Impôts et Taxes	10 763 362 €	10 813 746 €	0,5%
	731	Fiscalité locale	18 468 907 €	18 839 712 €	2,0%
	74	Dotations, Subventions et Participations	6 199 505 €	6 627 189 €	6,9%
	75	Autres Produits de Gestion courante	511 360 €	432 656 €	-15,4%
	77	Produits exceptionnels	230 509 €	5 000 €	-97,8%
			<b>38 122 806 €</b>	<b>38 621 229 €</b>	<b>1,3%</b>

\* sans les opérations d'ordre

<b>Epargne de gestion</b>	<b>1411101 €</b>
Intérêts de la dette	89000 €
<b>Epargne brute</b>	<b>1322101 €</b>
Remboursement capital	1037708 €

## INVESTISSEMENT

	Chapitre		2025	2026	Ecart 2025/2026
			Réalisé	Proposition arbitrage	
<b>Dépenses d'investissement</b>	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	166 919 €	384 500 €	130,4%
	204	Subventions d'équipements versées	88 000 €	204 160 €	132,0%
	21	Immobilisations corporelles	1 358 868 €	1 930 393 €	42,1%
	16	Emprunts et dettes assimilées	1 074 104 €	1 050 140 €	-2,2%
	23	Immobilisations en cours	2 539 352 €	2 692 625 €	6,0%
	27	Autres immobilisations financières	110 853 €	169 148 €	52,6%
			<b>5 338 097 €</b>	<b>6 430 966 €</b>	20,5%
<b>Recettes d'investissement</b>	16	Emprunts et dettes assimilées	6 027 €	6 040 €	0,2%
	21	Immobilisations corporelles	107 €	-00 €	-100,0%
	13	Subventions d'investissements	1 075 446 €	1 935 444 €	80,0%
	27	Autres immobilisations financières	7 000 €	19 000 €	171,4%
			<b>1 088 580 €</b>	<b>1 960 484 €</b>	80,1%

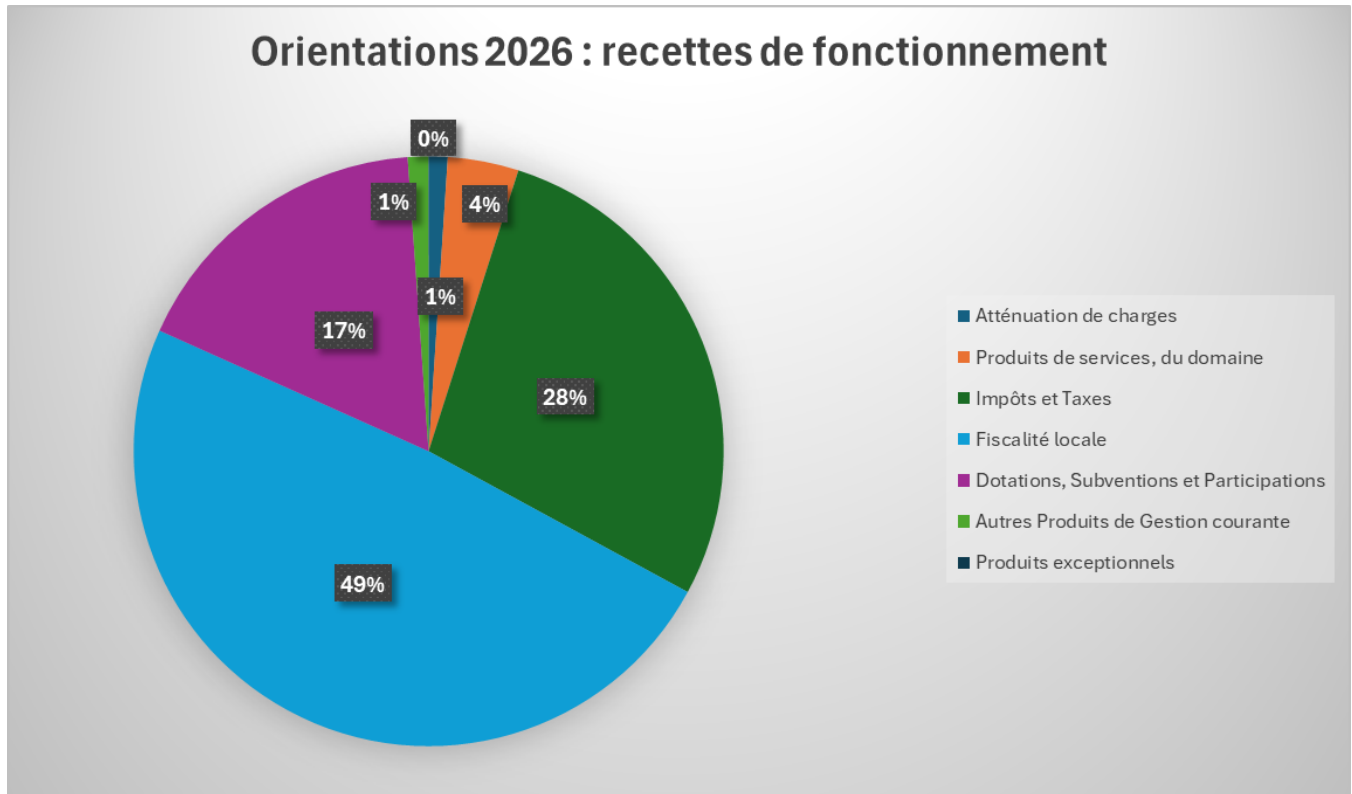
\* sans les opérations d'ordre

## B. Hypothèses retenues sur la section de fonctionnement

### Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à hauteur de 38,6 millions d'euros, soit une augmentation de 1,3 % par rapport au réalisé 2025.

Les recettes devraient s'établir comme suit :



#### Atténuation de charges

Le montant des atténuations de charges lié au remboursement des arrêts maladie des agents de Vals de Saintonge communauté est évalué de manière prudente à 400 000 €, soit une diminution de - 3,7% par rapport à l'exercice 2025.

#### Produits de services, du domaine et ventes diverses

Le produit des services est estimé à 1 502 926 €, une légère baisse de – 2% est appliquée au global.

Elle s'explique notamment par une baisse estimée à – 8 % des recettes de cantine scolaire estimées à - 388 035 €, avec la mise en place du dispositif cantine à 1 €, compensée par une subvention de l'État ;

Les autres recettes liées aux services enfance, petite enfance et au centre aquatique Atlantys notamment sont maintenues au niveau des recettes encaissées en 2025.

#### Impôts et taxes

Le montant global des recettes de ce chapitre est estimé à 10 813 746 €, soit une légère hausse de +0,5 % par rapport à 2025.

Le montant de l'attribution de compensation est maintenu à son niveau de 2025, soit 791 342 €.

Le produit du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est stabilisé au regard du montant perçu en 2025 à 628 581 €.

La fraction de TVA perçue en compensation de la taxe d'habitation (TH) est estimée sur la base d'un dynamisme à 1 %, soit 7 604 408 €.

La fraction de TVA perçue en compensation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est en revanche figée sur le montant perçu en 2025, soit 1 789 415 € sur les recommandations de Finance Active.

## Fiscalité locale

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité à leur niveau de 2025.

Taux	2025
Cotisation Foncière des entreprises	25,7 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	11,6 %
Taxe sur le foncier non bâti	12,1 %
Taxe sur le foncier bâti	2,58 %

En attente des bases définitives 2025, du PLF 2026 et des précisions sur les modalités d'application du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales, les recettes de fiscalité directe ont été reconduites sur une hypothèse de progression basse par rapport à l'exercice 2025 (+ 102 365 €) pour un montant total de 7 976 597 € :

- Taxe sur le foncier bâti : 1 608 895 €
- Taxe sur le foncier non bâti : 894 293 €
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 1 117 384 €
- Cotisation foncière des entreprises : 4 356 026 €

Il a été appliqué un coefficient de revalorisation des bases de 1,3 % (0,5 % au titre de la revalorisation des bases physiques et 0,8 % au titre de l'IPCH).

Le produit de la taxe sur les surfaces commerciales a été estimé en tenant compte d'un léger dynamisme de 1,5 % par rapport à 2025, soit 769 726 €, (contre 758 351 € en 2025, 835 341 € en 2024 et 650 373 € en 2023).

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) a été estimé sur la base d'un dynamisme de + 3 %, soit 2 260 756 € (+ 65 847 € de recettes supplémentaires), au regard de la majoration du tarif de l'IFER envisagée dans le PLF 2026 (article 19).

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est reconduite au même niveau 2025, soit 6 778 100 €. Elle avait subi une augmentation importante de + 30 % en 2025 et est en constante augmentation en raison notamment des investissements importants réalisés pour se mettre en conformité avec les évolutions réglementaires (2023 : 4 962 057 €, 2024 : 5 211 278 €).

La taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est évaluée à 689 500 €, en augmentation de + 134 300 € par rapport à l'exercice 2025, principalement liée à la participation exceptionnelle pour le désenvasement de la Charente (+ 104 300 €), à la revalorisation de la contribution de Vals de Saintonge communauté aux syndicats de rivière (Symba : + 21 000 €) et au financement du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI pour + 21 760 €) pour lequel Vals de Saintonge Communauté avance la contribution du Département qui sera reversée.

Le produit de la taxe de séjour est estimé à 220 000 €, en augmentation de + 19 %, soit 41 875 € de recettes supplémentaires, qui s'explique par un décalage des versements réalisés par les opérateurs numériques fin décembre et début janvier. L'hypothèse reste donc prudente avec un maintien des recettes

attendues sur la période réelle.

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_001-DE



## Les dotations et participations

Le montant global du produit attendu des dotations et participations est en évolution de + 6,9 % par rapport à l'exercice 2025, soit 6 627 189 €.

La dotation d'intercommunalité (DI) est estimée sur une base prudente d'augmentation de + 3 % au regard des évolutions rétrospectives (+ 6,4 % entre 2024 et 2025), soit 1 462 557 €. La dotation de compensation des groupements (DC) est en revanche diminuée de façon modérée – 3,6 % pour atteindre un montant de 1 272 653 €, tenant compte des recommandations de Finance Active d'appliquer un écrêtement (de 5%) envisagé dans le PLF 2026.

Ainsi, la dotation globale de fonctionnement s'élèverait au total à 2 735 210 € (DI et DC comprises).

Le montant des participations (Europe, État, Région, Département, CAF...) est en augmentation de + 17 % par rapport à 2025 avec un produit attendu de 2 790 556 € (contre 2 305 365 € perçu en 2024). Cela s'explique notamment par une subvention attendue de + 400 000 € pour le dispositif cantine à 1 €.

Aucune recette de FCTVA n'est prévue, compte tenu de l'année blanche engendrée par la modification du calendrier des versements envisagée par l'article 32 du PLF 2026.

Enfin, les montants des compensations fiscales sont reconduits à leurs niveaux de 2025 pour un produit attendu de 1 101 423 € comprenant la compensation de la contribution économique et la compensation de l'exonération de taxes. Vals de Saintonge Communauté n'a pas perçu la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DRCTP) depuis 2025.

**Les autres produits de gestion courante et produits exceptionnels** connaissent des évolutions en baisse respectivement de - 15,4% et de – 97,8% pour atteindre un produit cumulé de 437 656 € contre 741 870 € en 2025. En 2025, la vente de véhicules et de parcelles à vocation économique sur la zone de la Grenoblerie correspondent aux produits exceptionnels pour un montant de 194 072,26 €, qui n'ont pas vocation à être reportés en 2026. En revanche, des ventes à venir, notamment de terrains sur la zone Arcadys III, pourraient apporter une recette supplémentaire qui sera intégrée à l'issue de la vente définitive.

## Les dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

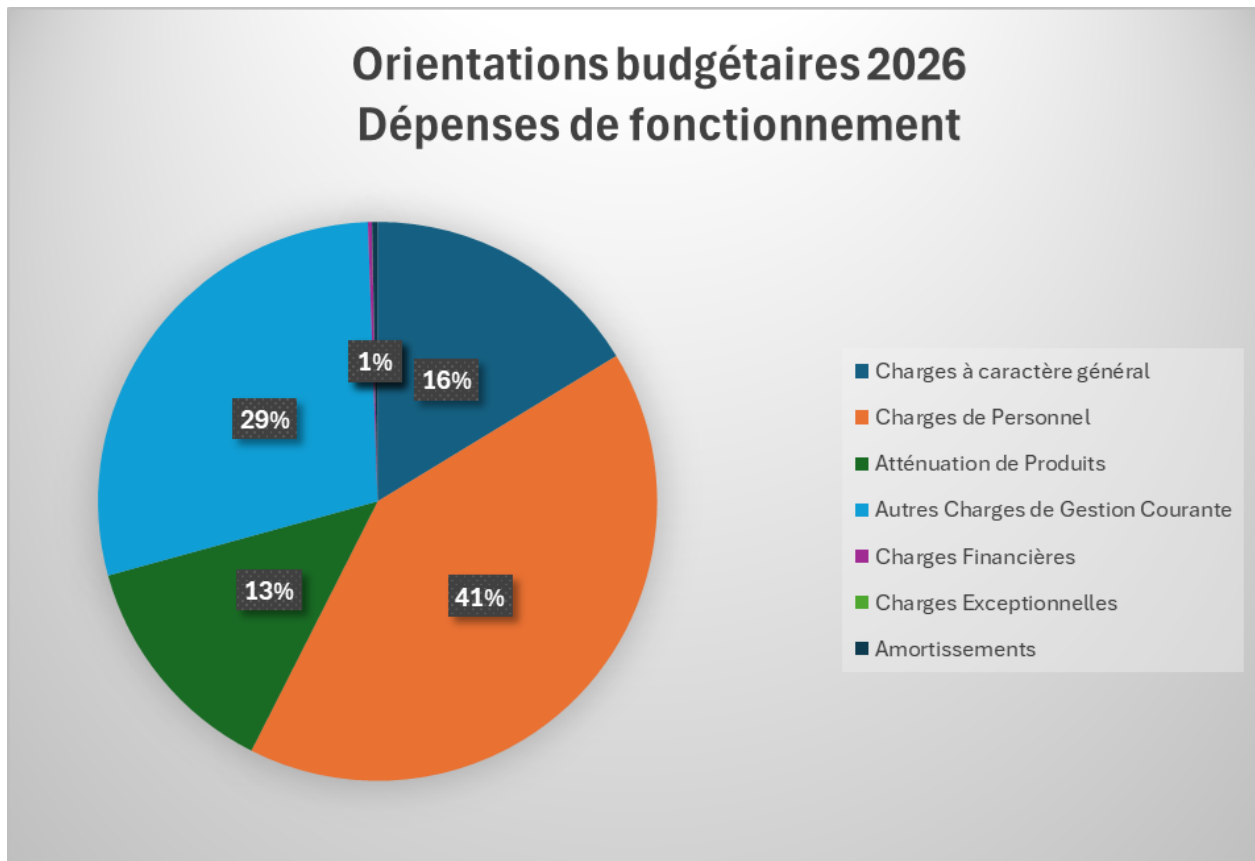
Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_001-DE



Les orientations 2026 amènent à une projection de la répartition des dépenses de fonctionnement par chapitres suivante :



### Les dépenses de personnel

#### L'évolution des dépenses de personnel

Chapitre 012- Charges de personnel – Evolution						
Budget	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prévision 2026
Budget principal	10 896 455 €	11 492 949 €	12 154 263 €	13 061 659 €	14 504 047 €	15 354 373 €
		5,47 %	5,75 %	7,47 %	11,04 %	5,86 %

#### Perspectives de l'évolution des dépenses de personnel en 2026

Les dépenses de personnel pourraient s'établir à 15 354 373 € en 2026, soit une hausse de 5,86 % par rapport au réalisé 2025.

Les charges de personnel représenteraient ainsi 41,2 % des dépenses de fonctionnement de l'intercommunalité.

Le budget de masse salariale traduit la volonté de répondre aux enjeux des politiques publiques liées aux compétences de l'EPCI, au fonctionnement des services à la population qui maillent le territoire (ALSH, crèches, France Services, piscines, écoles...). Élaboré dans un contexte particulier de fin de mandat, le

chiffrage estimé ne prend pas en compte de développement de missions l'effet année pleine des recrutements opérés courant 2025.

L'évolution des dépenses de personnel est par ailleurs la conséquence de mesures nationales qui s'imposent aux collectivités :

- la hausse de 3 % du taux de cotisation pour la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Le décret 2025-86 du 30 juin 2025 prévoit en effet une augmentation graduelle du taux de contribution employeur à la CNRACL de 2025 à 2028. Ce taux de 31,65 % en 2024 atteindra 43,65 % en 2028 pour compenser le déficit de la caisse  
→ soit + 160 000€.
- la mise en place de la participation de la collectivité au financement de la prévoyance de ses agents sur le risque santé, rendue obligatoire par le nouveau régime de protection sociale complémentaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'assemblée communautaire a décidé de répondre à cette nouvelle obligation par une participation employeur de 26€ / mois pour les agents ayant souscrit un contrat de mutuelle santé labellisé.  
→ Le montant de participation voté témoigne une nouvelle fois de la politique volontariste conduite par Vals de Saintonge Communauté pour soutenir le pouvoir d'achat des agents et les encourager dans l'accès à une couverture santé de qualité.  
→ Soit + 124 800€ si tous les agents bénéficient de cette participation suite à la souscription d'un contrat labellisé.
- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant à l'avancement de carrière des agents à effectif constant (avancements de grades et promotions internes [glissement] avancements d'échelons [vieillesse], titularisations des agents suite à réussite à concours ou examens professionnels [technicité]). -> Soit + 53 000€
- l'augmentation du taux de cotisation des Accidents du Travail pour les agents affiliés au régime général de la sécurité sociale de 0.87% à 1.63% -> Soit + 24 200€ environ

## Stratégies RH

Les dépenses de personnel sont donc amenées à augmenter en 2026 mais il est à souligner que plus de 62% de cette augmentation est liée à des contraintes externes et charges incompressibles qui s'imposent à Vals de Saintonge Communauté. Malgré cette pression extérieure, l'exécutif souhaite poursuivre, en 2026, la mise en œuvre du projet du territoire qui contribue au développement des Vals de Saintonge, à son attractivité et à l'adaptation des services aux besoins des habitants.

Ces charges de personnel correspondent à la rémunération des 378 agents<sup>1</sup> qui œuvrent au quotidien pour faire vivre les missions de Vals de Saintonge Communauté (234 fonctionnaires, 94 contractuels permanents et 50 contractuels non permanents).

La structure des effectifs montre une nette prédominance des agents de catégorie C.

## Répartition des effectifs par catégories

	Part des agents dans l'effectif
Catégorie C	80 %
Catégorie B	10 %
Catégorie A	10 %

<sup>1</sup>Source Rapport Social Unique 2024 (cf annexe).

Cette situation est liée aux nombreuses compétences de services à la population exercées par l'EPCI et au maillage des équipements dédiés sur le territoire. Le fonctionnement des ALSH, Crèches, Rôles Petite Enfance, Locaux jeunes, écoles, piscines nécessite un nombre important d'agents de terrain pour accueillir les publics en proximité.

Le Rapport Social Unique (RSU) annexé au rapport d'orientations budgétaires présente l'ensemble des données sur les effectifs de la collectivité, la structuration, les rémunérations, l'absentéisme, la formation, etc. Le RSU a été communiqué à l'assemblée communautaire et a fait l'objet d'une délibération lors du conseil communautaire du 8 décembre 2025.

La masse salariale représente un enjeu important à l'heure où les contraintes se renforcent sur les collectivités. Une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) doit être lancée en 2026 afin de disposer d'un outil permettant une maîtrise des évolutions à venir, une anticipation des besoins.

Stratégiquement, au-delà des questions de rémunérations, Vals de Saintonge Communauté souhaite agir sur les conditions de travail comme outil d'attractivité et de fidélisation des agents.

Ainsi, la collectivité entend continuer à favoriser les parcours professionnels et les déroulés de carrière des agents avec une politique de résorption de la précarité en stagiairisant en catégorie C des contractuels chaque année, en valorisant les démarches individuelles, en nommant les agents qui obtiennent des concours de la fonction publique territoriale correspondant à leurs missions.

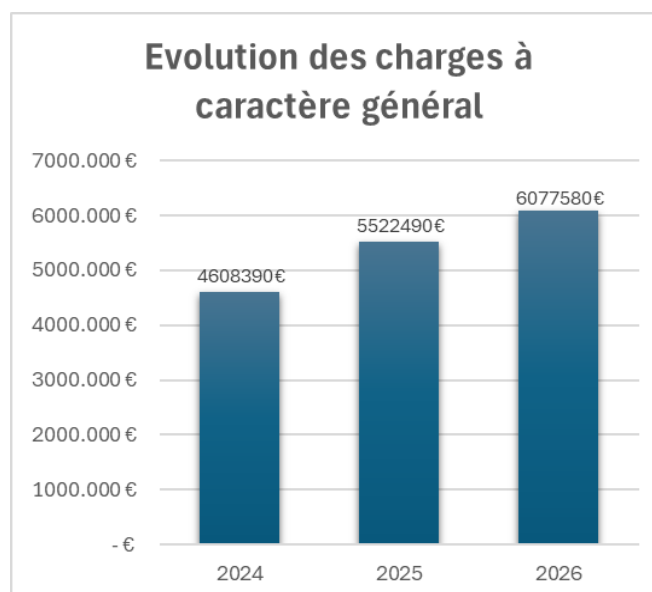
Par ailleurs, l'exécutif souhaite renforcer les efforts engagés de la collectivité pour répondre aux enjeux du territoire et au projet de territoire validé.

Ainsi, en 2026, il est proposé de :

- faire appel à l'apprentissage afin de poursuivre les démarches de formations des jeunes mais aussi renforcer le service Temps de l'enfant (ALSH)
- recruter un chargé de mission Petite Ville de Demain chargé d'accompagner les communes d'Aulnay, Matha et Saint-Savinien

### Les charges à caractère général

Les charges à caractère général (011) connaissent une augmentation de 10,1 % entre 2025 et 2026, passant de 5 522 490 € à 6 077 580 €.



## Synthèse des principaux mouvements des postes de dépenses les plus importants

**Prestations de service** : une augmentation de + 22 % correspondant à + 248 674 €, passant de 891 700 € en 2025 à 1 140 374 € en 2026, s'expliquant par :

- la passation de 2 marchés liés à la gestion des piscines d'été : 126 000 € pour la surveillance et 70 000 € pour le nettoyage (diminution des frais de nettoyage des locaux par ailleurs),
- l'accompagnement dans la gestion RH et Finance (audits logiciels et annexe verte) estimé à environ 48 000 € au total.

**Énergie électricité** : une légère baisse de - 1 % au global représentant - 7 558 €, passant de 637 966 € en 2025 à 630 408 € en 2026.

**Bâtiments Publics** : une augmentation de + 31 % représentant + 177 459 €, passant de 391 981 € en 2025 à 630 408 € en 2026, liée à la programmation des travaux de remise en état de la piscine de Matha (145 000 €) et de Cinévals (54 000 €) suite aux sinistres constatés et aux remboursements des compagnies d'assurance, à des travaux dans les écoles pour environ 120 000 € et dans les piscines pour environ 90 000 €.

**Alimentation** : une hausse de + 3 % représentant + 17 789 €, passant de 536 616 € en 2025 à 554 405 € en 2026 pour tenir compte d'une hausse des prix de vente des denrées alimentaires.

**Maintenance** : une augmentation de + 20 % représentant + 80 812 €, passant de 314 055 € en 2025 à 394 867 € en 2026, principalement due à la maintenance informatique (migration de logiciels, services supplémentaires).

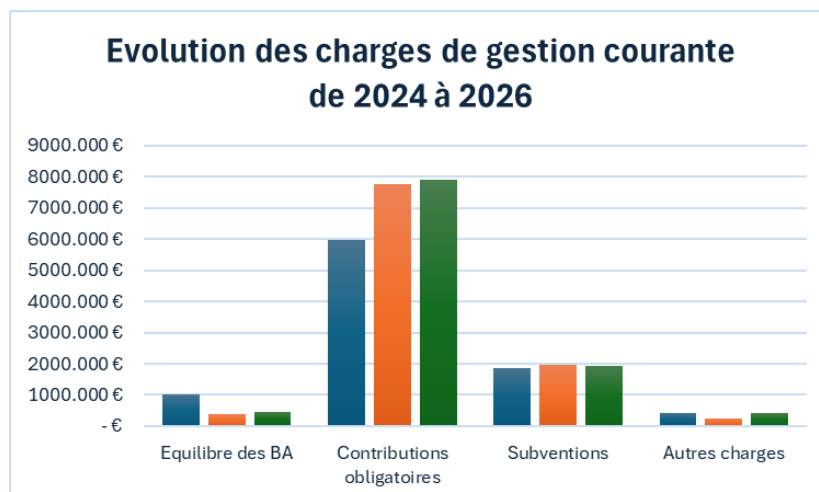
**Combustibles** : une augmentation de + 7 % représentant + 24 920 €, passant de 197 723 € en 2024 à 369 876 € en 2025 (l'écart entre 2024 et 2025 est lié à la clôture du Budget annexe Atlantys intégré au Budget principal).

**Études et Recherches** : une augmentation de + 19 % représentant + 52 902 €, passant de 222 898 € en 2025 à 275 800 € en 2026, dont :

- continuité des études habitat (Pacte territorial) pour 197 000 € (subventionnées)
- continuité du Schéma directeur cyclable pour 41 000 € (subventionné)
- continuité de l'étude thermalisme pour 25 200 € (subventionnée)

En conclusion, l'augmentation des charges à caractère général en 2026 est liée à l'amélioration des services publics sur le territoire.

### Les autres charges de gestion courante



Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) augmenteraient de entre 2025 et 2026, passant de 10 363 599 € à 10 713 108 €.

La contribution versée à CYCLAD qui a augmentée depuis 2025 reste stable entre 2025 à 2026 correspondant à une dépense de 6 950 000 €.

Projection 2026 pour la détermination des taux de TEOM 2026 :

	Bases impositions			Taux applicables		
	2024 Notifiée le 25/03/2024	2025 Notifiée le 08/04/2025	2026 prévisionnelles (non notifiées)	2024	2025	2026
<b>Zone N° 1 :</b> <b>Autres communes</b>	42 474 902	43 749 034	<b>44 099 026</b>	9,10 %	11,59 %	11,59 %
<b>Zone N° 2 :</b> <b>Saint Savinien - Matha</b>	5 885 366	6 104 173	<b>6 153 006</b>	8,16 %	11,59 %	11,59 %
<b>Zone n°3 :</b> <b>Saint Jean</b>	10 662 142	11 032 611	<b>11 120 872</b>	7,85 %	8,81 %	8,81 %

Le montant des bases prévisionnelles 2026 a été calculé à partir des bases notifiées en 2025 + 0.8%.

Contribution versée à CYCLAD			TEOM perçue par VDS			Ecart contribution /TEOM perçue		
2024 (mandaté au 31/12/2024)	2025 (mandaté au 31/12/2025)	2026 Prévisionnel	2024 (titré au 31/12/2024)	2025 (titré au 31/12/2025)	2026 Prévisionnel	2024	2025	2026
5 195 843,52 €	6 894 223,00 €	6 950 000 €	5 211 278 €	6 778 106 €	6 803 959 €	15 434 €	-116 117 €	-146 041 €

Vals de Saintonge Communauté prendrait à sa charge 146 041 € en 2026 en maintenant les taux de 2025 sans intégrer le coût de prestations complémentaires pour les campings, aire de camping-cars, villages vacances ou résidences de tourisme sur les communes de Siecq, Le Mung, St-Jean-d'Angély, Tonnay-Boutonne, St-Mandé sur Brédoire, Matha, Taillebourg, St-Savinien, Ternant, Dampierre-sur-Boutonne, le marché et le centre-ville de St-Jean d'Angély et les bennes sur le terrain de grands passages des gens du voyage.

La légère hausse s'explique par une augmentation de + 16 % représentant + 113 179 € pour la contribution pour la GEMAPI passant de 576 071 € en 2025 à 689 250 € en 2026, avec la participation exceptionnelle pour le désenvasement de la Charente (+ 104 300 €), la revalorisation de la contribution de Vals de Saintonge communauté au Symba pour (+ 21 000 €) et au financement du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI pour + 21 760 €) pour lequel Vals de Saintonge Communauté avance la contribution du Département qui lui sera ensuite reversée.

Les subventions des partenaires soutenus par Vals de Saintonge Communauté baissent légèrement de - 2 % représentant - 32 201 €, elles représenteraient au total 1 921 253 € en 2026. Cette légère baisse s'explique notamment du fait du versement d'une aide exceptionnelle à Vals de Saintonge mobilité de 20 000 € en 2025, non reconduite en 2026, du fait de la reprise en régie directe du local jeune d'Aulnay de Saintonge (10 561 € versés en 2025, non reconduits en 2026) et d'une subvention exceptionnelle de 3 060 € versée au NCA en 2025 (non reconduite en 2026).

A ce stade et dans cette hypothèse, les subventions sont maintenues au même niveau pour 2026 pour tous les partenaires. Les participations pour les écoles sont toujours calculées sur la base d'une aide forfaitaire de 400 € par classe. Pour autant, des arbitrages sont susceptibles d'intervenir d'ici le vote du budget sur des demandes supplémentaires de partenaires notamment le CIAS et l'association Beaufief au regard de leurs résultats 2025.

La prise en charge du déficit des budgets annexes reste stable, la baisse entre 2024 et 2025 était liée à l'intégration d'Atlantys dans le budget principal désormais sans impact à ce niveau-là.

## Les autres dépenses de fonctionnement

Les variations des autres dépenses de fonctionnement réalisées en 2025 et celles provisionnelles pour 2026 sont peu significatives.

Les atténuations de produits augmentent de +2,3 % représentant + 110 146 € et 4 946 390 € au total pour 2026, elles sont notamment impactées par :

- un reversement des recettes de la Taxe de séjour à l'Office de tourisme qui augmente de 30 000 €, passant de 117 000 € en 2025 à 147 000 € en 2026 (en application de la nouvelle convention) ;
- une baisse du produit sur recettes (PSR) des locaux industriels de 56 352 € sur la base des recommandations du consultant Finance active qui sera à réajuster au regard du PLF 2026,
- des dégrèvements de taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (TGEMAPI) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) estimés à 35 000 € au global.

Les charges financières connaissent une baisse notable de - 18,7 %, passant de 103 446 € en 2025 à 84 115 € en 2026, résultant de la décision de ne pas contracter de nouveaux emprunts et du désendettement progressif de la collectivité.

Une dotation aux provisions pour couvrir les créances éteintes et admissions en non valeur de plus de 2 ans, est prévue pour 2026 à hauteur de 118 360 €. L'objectif est d'apurer ces recettes qui compte tenu des suites de la procédure de recouvrement engagée par la DGFIP risquent de ne pas être encaissées. Il s'agit d'un rattrapage important pour 2026. Pour les années suivantes, la provision pourrait être ramenée entre 10 000 € et 5 000 € en fonction de l'état des restes depuis plus de 2 ans actualisé au 31/12 de l'exercice.

## C. Hypothèses retenues sur la section d'investissement

### Les dépenses d'investissement

Vals de Saintonge Communauté assure la continuité de sa programmation pluriannuelle pour les projets d'investissement engagés sur le mandat (2023-2026). Afin de tenir compte de l'évolution des projets en cours, des besoins d'investissement nécessaires pour le fonctionnement des services et structures, il est proposé une révision des autorisations de programmes et crédits de paiement. Ce programme pourrait être réactualisé après les élections et le vote du CFU approuvant les résultats définitifs. Le vote d'un budget supplémentaire permettrait ainsi à la prochaine équipe politique pour la mandature 2026/2032 de faire des ajustements.

## Autorisation de programme de projets (AC/AP) 2026

	Total AP (proposition 2026)	REALISE 2025	REPORT 2026	CP2026
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>				
OPAH	366 944 €	143 517 €	- €	43 960 €
SCOT	181 763 €	34 000 €	- €	130 000 €
OPAH-RU 2025/2030	145 864 €	864 €	- €	29 000 €
Pacte Territorial	475 000 €	- €	- €	95 000 €
<b>ECONOMIE EMPLOI</b>				
Légumerie	1 476 173 €	274 111 €	12 890 €	20 000 €
ZA Moulinveau	2 395 002 €	48 515 €	1 150 046 €	230 000 €
CFA Grafton - phase 1 et 2	598 629 €	148 035 €	- €	1 000 €
Réserves foncières	954 275 €	654 275 €	- €	150 000 €
<b>TOURISME</b>				
Bureau d'Information Touristique (BIT) Saint-Jean	- €	- €	- €	- €
Totems touristiques (12 communes)	184 150 €	128 150 €	912 €	49 088 €
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>				
Gymnase Saint Savinien – phase 1 et 2	929 517 €	795 161 €	- €	114 477 €
CTA – Piscine Atlantys	702 800 €	462 495 €	36 801 €	203 504 €
Réhabilitation de la piscine d'Aulnay	50 000 €	- €	- €	50 000 €
<b>SERVICES A LA POPULATION</b>				
Pôle jeunesse Labioma	527 141 €	4 476 €	7 907 €	50 000 €
Beaufief – Etude de positionnement / réhabilitation	50 052 €	19 950 €	- €	30 000 €
Loulay - Centralisation équipements scolaire / petite enfance – e	4 288 620 €	21 096 €	64 902 €	65 098 €
Bâtiment Resto de Coeur Réhabilitation	126 068 €	39 557 €	- €	70 000 €
Réhabilitation école de Mazeray	24 000 €	- €	- €	24 000 €
Réfection toiture école Regnault	50 000 €	6 150 €	- €	28 000 €
Réhabilitation maison de l'enfance de St Savinien	50 000 €	- €	- €	50 000 €
<b>SECURITE / MISE AUX NORMES</b>				
Réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique	159 214 €	864 €	- €	138 000 €
<b>Autorisation de programme nouveaux projets</b>				
Réhabilitation de la cuisine centrale	650 000 €			210 000 €
Grosses réparations piscines	410 000 €			130 000 €
	14 795 213 €	2 781 217 €	1 273 457 €	1 911 127 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS (acquisitions, maintenance, projets)</b>	<b>19 980 336 €</b>	<b>4 143 230 €</b>	<b>1 484 323 €</b>	<b>3 574 655 €</b>

Cette autorisation de programme comprend l'ensemble des projets qui ont un caractère pluriannuel et qui ne constituent pas des dépenses d'investissement récurrentes.

Elle comprend l'ensemble des projets en cours dont le démarrage a débuté depuis 2023.

Le montant global des dépenses d'investissement inscrits en crédits de paiement 2026 pour l'ensemble des projets s'élève à 5 058 978 € tout confondu : acquisitions, maintenance et projets (reports 2026 + crédits de paiements 2026).

Le montant global de l'autorisation de programme sur la période 2023/2026 s'élève à 19 980 336 €.

En dehors des projets qui se poursuivent, à savoir :

- Politiques habitat et aménagement du territoire : OPAH, Pacte territorial, SCoT (au total CP 2026 = 297 960 €)
- Achèvement des projets économiques : légumerie à Aujac, requalification de la ZA de Moulinveau, CFA (CP 2026 = 251 000 €)
- Réserves foncières économiques (CP 2026 = 150 000 €)
- Achèvement des totems d'information touristiques (CP 2026 = 49 088 €)

- Achèvement des travaux dans les équipements sportifs : gymnase de St-Savinien, centre de traitement de l'air du centre Aquatique Atlantys et étude pour la réhabilitation de la piscine d'Aulnay de Saintonge (CP 2026 = 367 981 €)
- Pour les services à la population : continuité des études pour la réhabilitation du pôle jeunesse à St-Jean-d'Angély, achèvement de l'étude de positionnement du centre de loisirs de Beauief, poursuite du projet de centralisation des équipements scolaires, petite enfance et enfance à Loulay, poursuite d'un projet réajusté pour le bâtiment des Resto du Coeur à Asnières-la-Giraud, finalisation de l'étude de l'école de Mazeray, poursuite de réfections de bâtiments : école Régnauld, maison de l'enfance à St-Savinien (CP 2026 = 317 098 €).
- Continuité du Schéma directeur de l'immobilier énergétique (CP 2026 = 138 000 €).

Deux nouveaux projets sont proposés parce qu'ils sont indispensables et liés à la mise en sécurité des équipements publics pour 2026 : réhabilitation de la cuisine centrale (CP 2026 = 210 000 €) et grosses réparations des piscines (CP 2026 = 130 000 €).

### Autorisation de programme récurrentes (AC/AP)

Nature	Total proposition 2026	AP Réalisé 2025	Report 2026	Crédits de paiements 2026
Parc Informatique	299 779 €	51 472 €	1 050 €	122 960 €
Parc véhicules	647 744 €	98 882 €	0 €	250 000 €
Acquisition de mobiliers	193 444 €	62 188 €	675 €	47 370 €
Acquisitions matériels	817 494 €	207 674 €	2 178 €	242 675 €
<b>S/Total Acquisitions</b>	<b>1 958 462 €</b>	<b>420 216 €</b>	<b>3 903 €</b>	<b>663 005 €</b>
<b>Maintenance bâtiment</b>	<b>3 226 661 €</b>	<b>941 798 €</b>	<b>206 962 €</b>	<b>1 000 523 €</b>
<b>TOTAL Acquisitions + Maintenance</b>	<b>5 185 123 €</b>	<b>1 362 013 €</b>	<b>210 865 €</b>	<b>1 663 528 €</b>

L'autorisation de programme de plan comprend :

- l'ensemble des dépenses d'investissement récurrentes indispensables au bon fonctionnement des services, principalement le renouvellement du parc informatique, les diverses acquisitions de matériel ou de mobilier et le renouvellement de la flotte de véhicules.
- l'enveloppe dédiée à la maintenance des bâtiments communautaires

Pour la partie relative aux investissements récurrents, sur la période 2023/2026, l'enveloppe financière programmée s'élève à 1 958 462 € dont 869 967 € de crédits de paiement proposés pour l'exercice 2026 (reports 2026 + crédits de paiements 2026).

Pour la partie maintenance des bâtiments, l'enveloppe affectée pour la période 2023/2026 s'élève à 3 226 661 €, dont 1 207 485 € de crédits de paiements proposés pour l'exercice 2026 (reports 2026 + crédits de paiements 2026).

### Les recettes d'investissement

Le montant des recettes d'investissements pour travaux et acquisitions pour l'exercice 2026 s'élève à 1 935 444 €.

Elles correspondent aux subventions acquises pour les projets d'investissement suivants :

- en reste à réaliser hors AP-CP : piscine de la Grenouillette au Mung : 850 004,42 €,
- en AP-CP :
  - requalification de la ZA de Moulinveau à La Vergne : 110 864 €,
  - totems d'information touristique en Vals de Saintonge : 124 000 €,
  - gymnase de Saint-Savinien : 382 655 €,
  - Centre de formation des apprentis à Saint-Jean-d'Angély : 239 823,81 €,
  - remplacement de la centrale de traitement de l'air au centre aquatique Atlantys : 207 752,21 €.
- attribution de compensation en investissement : 20 345 €.

Les subventions qui seront sollicitées pour 2026 au titre de la DETR/DSIL et auprès du Département n'ont pas été intégrées à ce stade.

Les recettes de FCTVA n'ont pas été intégrées compte tenu du risque liée au PLF 2026 modifiant le calendrier de versement pour les EPCI.

Le financement du solde des investissements s'opérera par un virement de la section de fonctionnement.

### D. La dette de Vals de Saintonge communauté

Au 16 janvier 2026, l'encours de la dette de Vals de Saintonge communauté s'élève à 10,4 millions, tous budgets confondus et à 6 109 463 € pour le budget principal.

<b>Capital restant dû au 31/12/2025</b>	<b>10 446 355 €</b>
Taux moyen (30E/360, exercice 2025)	2,05 %
Durée de vie moyenne*	14 ans et 9 mois
Nombre de financements	43
CRD par habitant	194 €
Annuité due sur l'exercice 2026	1 685 215 €

\*Durée de vie moyenne correspond à la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

#### Dette par type de risque

Indexation	Capital Restant Dû (CRD)	Poids	Nombre	Taux moyen - (ex/360)	Intérêts de l'exercice	CRD au 31/12/2025
Fixe	7 812 071,99€	74,78%	31	1,88%	147 780,89€	21 ans 3 mois et 1 jour
Variable	2 634 282,61€	25,22%	12	2,59%	80 409,14€	30 ans 11 mois et 1 jour

## Répartition par budgets

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

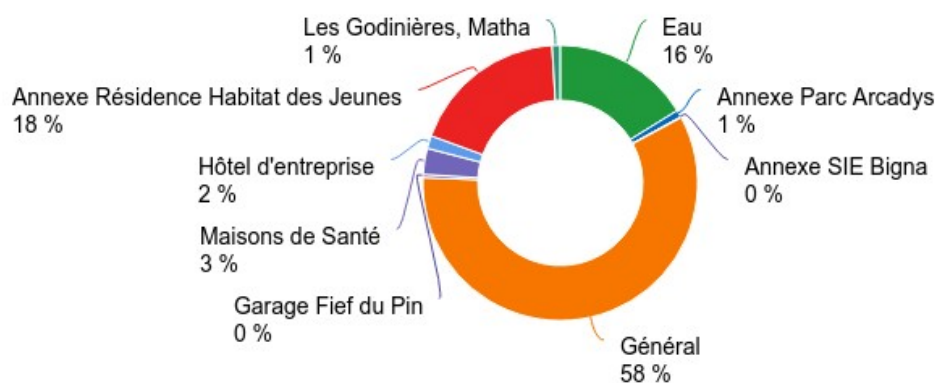


ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_001-DE

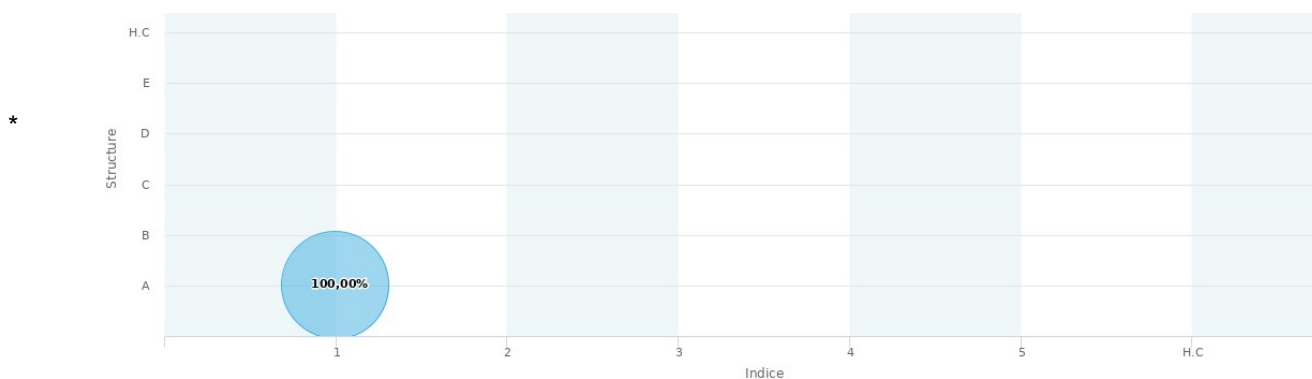
Budget	Date d'échéance	Intérêts de l'exercice	Encours	Nombre	DVM	DVR	Taux moyen (Ex/360)	Poids
Annexe Parc Arcadys	01/06/2027	5 853,51€	87 470,83€	1	0,93	1,42	4,56%	0,84%
Annexe Résidence Habitat des Jeunes	01/12/2056	53 197,05€	1 931 307,85€	4	16,15	30,94	2,30%	18,49%
Annexe SIE Bigna	20/06/2026	1 026,33€	10 658,71€	1	0,47	0,47	3,86%	0,10%
Eau	05/02/2045	42 893,45€	1 692 142,07€	6	7,91	19,11	3,41%	16,20%
Garage Fief du Pin	01/12/2027	176,38€	38 440,17€	1	1,05	1,92	0,35%	0,37%
Général	01/04/2047	108 113,58€	6 109 463,25€	31	5,63	21,26	1,56%	58,48%
Hôtel d'entreprise	01/02/2027	10 394,87€	157 019,70€	1	0,60	1,09	4,51%	1,50%
Les Godinières, Matha	01/05/2033	1 401,28€	99 499,99€	1	3,71	7,34	1,30%	0,95%
Maisons de Santé	01/05/2033	6 221,88€	320 352,03€	2	3,31	7,34	1,69%	3,07%

Au 31/12/2025 \* DVM = durée de vie moyenne \* DVR = durée de vie résiduelle

Au 31/12/2025



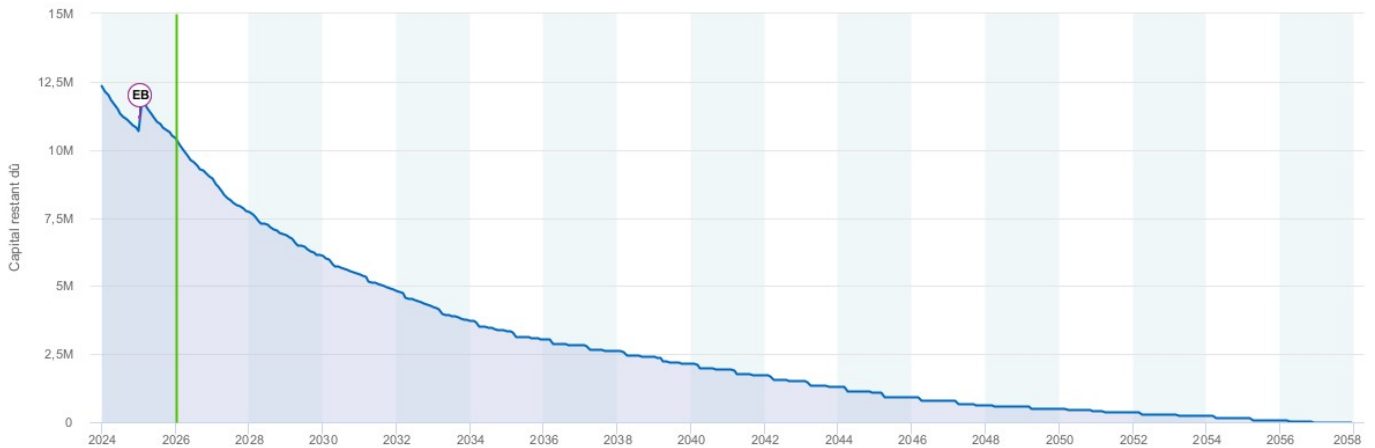
## Dettes selon la charte de bonne conduite



Risque de structure = plus le niveau de risque s'approche de A, plus il est faible

\* Risque sous-jacent = plus le niveau de risque s'approche de 1, plus il est faible

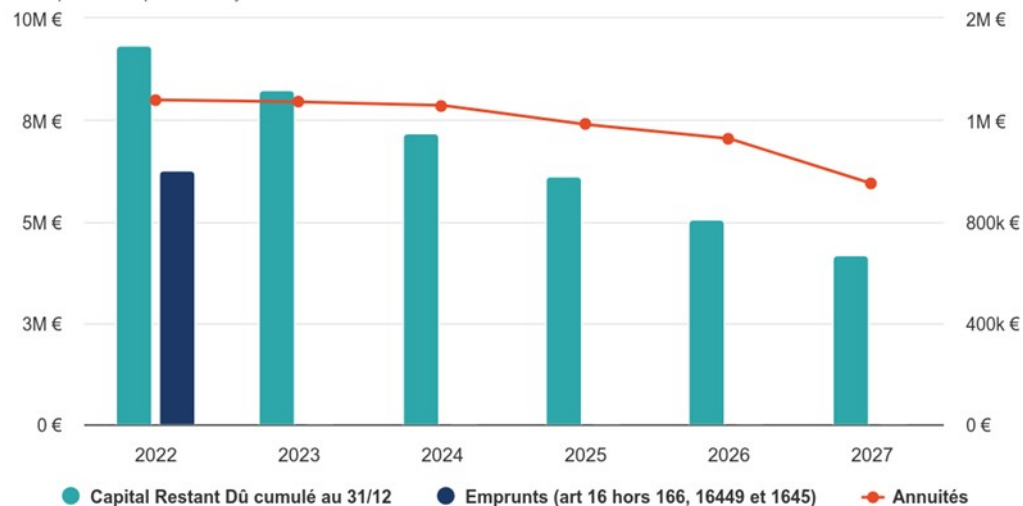
## Profil d'extinction de la dette au 31/12/2025 tous budgets confondus



## Budget principal - Rétrospective et projection jusqu'à 2027 :

### Capital restant dû au 31/12 et annuité de la dette

Principal > Prospective maj 09/01

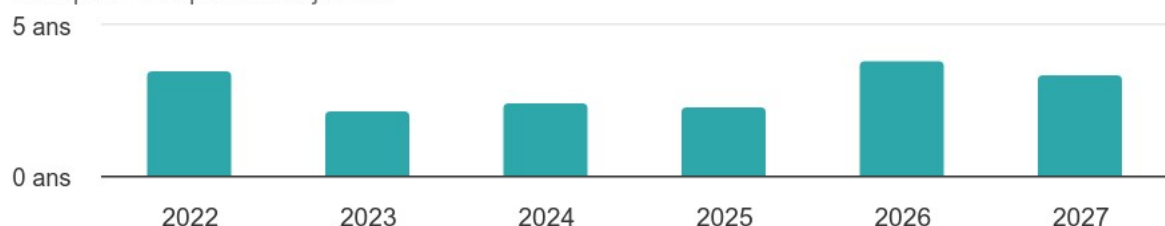


**Le ratio de désendettement projeté en 2026** serait en légère augmentation en raison de l'épargne nette qui diminuerait selon le scénario de prospective qui inclut une hausse des dépenses de fonctionnement (+ 2 millions € environ) et une baisse des recettes d'investissement (pas de recette de FCTVA, ni de nouvelles subventions d'investissement incluses).

Ce ratio **est de 3,8 années** pour le budget principal (le seuil limite recommandé étant fixé à 10 années), ce qui reste un excellent ratio.

### Ratio de désendettement

Principal > Prospective maj 09/01



## E. L'épargne de Vals de Saintonge communales

**L'épargne de gestion** est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**L'épargne brute** résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

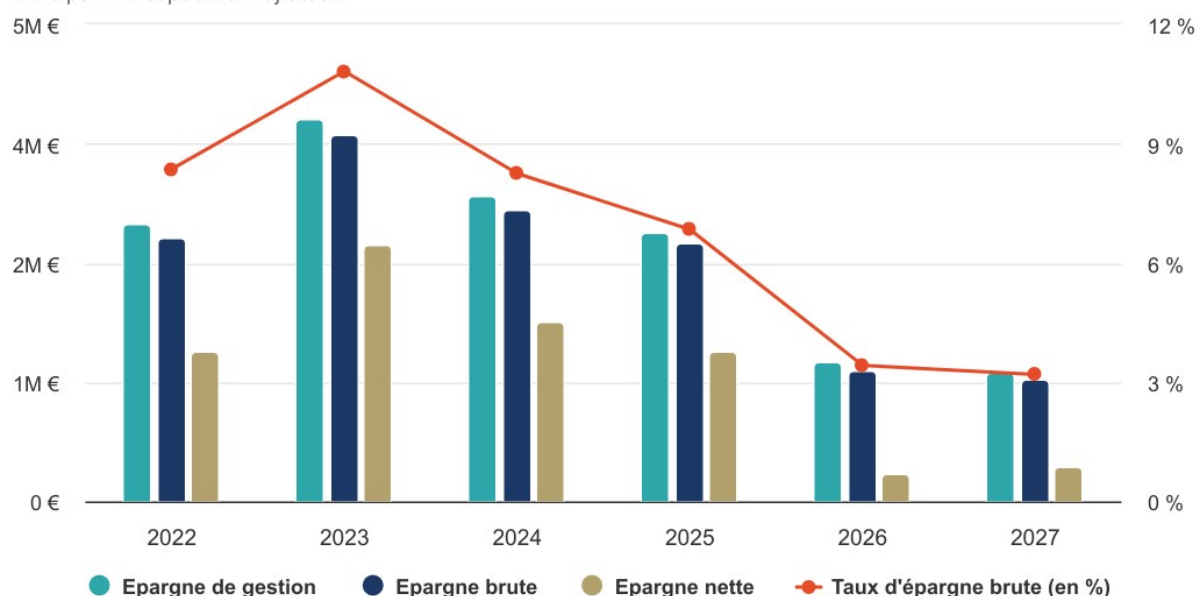
**Le taux d'épargne brute** équivaut à la valorisation en pourcentage de l'épargne brute.

Les épargnes et taux d'épargne brute évolueraient de la façon suivante au regard de l'analyse prospective.

(source : scénario de prospective financière actualisée le 09/01/2026)

### Les épargnes et Taux d'épargne brute

Principal > Prospective maj 09/01



**L'épargne nette** correspondant à l'épargne brute déduction faite des remboursements de la dette, elle serait en nette diminution, elle est estimée à 284 393 € pour 2026.

## IV. Récapitulatif des budgets annexes

	N° CIRIL	Budget annexes	N° HELIOS	Nomenclature	n° INSEE	TVA	Pour mémoire, localisation des sites et services annexes
3	06	ZA Parc Arcadys	904	M 57	794	OUI	Secteur Saint-Jean d'Angély
4	07	Hôtel d'entreprises Arcadys	905	M 57	793	OUI	Secteur Saint-Jean d'Angély
5	08	Panneaux Photovoltaïques Arcadys	906	M 4	792	OUI	Secteur Saint-Jean d'Angély
6	09	Bâtiment SIE Bignay	907	M 57	791	OUI	Secteur Saint-Jean d'Angély
7	05	ZA Fief du Pin	908	M 57	790	OUI	Secteur Saint-Jean d'Angély
8	10	Garage Automobile Fief du Pin	909	M 57	789	OUI	Secteur Saint-Jean d'Angély
13	26	Maison de santé	914	M 57	782	OUI	Secteur Aulnay et Tonnay-Boutonne
14	11	Résidence Habitat des Jeunes – RHJ	915	M 57	781	OUI	Secteur Saint-Jean d'Angély
15	15	Zone d'activités La Croix Comtesse	920	M 57	801	OUI	Secteur Loulay
16	17	Zone éco Biffou	922	M 57	799	OUI	Secteur Tonnay-Boutonne
17	20	ZA Blanzac	925	M 57	796	OUI	Secteur Matha
18	21	ZA des Godinières 2	926	M 57	795	OUI	Secteur Matha
19	31	ZA PARC ARCADYS II	930	M 57	745	OUI	Secteur Saint-Jean d'Angély
20	32	La Garousserie	931	M 57	730	OUI	Secteur Saint-Jean d'Angély
21	33	ZA LES MONGEAYS	932	M 57	731	OUI	Secteur Saint Savinien
22	34	Budget « Eau »	933	M 49	728	OUI	Secteur Saint-Jean d'Angély

## V. Lexique

### Principaux sigles utilisés

AMI : Appel à manifestation d'intérêt  
BCE : Banque centrale européenne  
BP : Budget primitif  
BA : Budget annexe  
BS : Budget supplémentaire  
CA : Compte administratif  
CET : Contribution économique territoriale  
CFE : Contribution foncière des entreprises  
CVAE : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises  
DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle  
DETR : Dotation d'équipement des territoires ruraux  
DGF : Dotation globale de fonctionnement  
DM : Décisions modificatives  
DSC : Dotation de solidarité communautaire  
DSR : Dotation de solidarité rurale  
DSU : Dotation de solidarité urbaine  
EPCI : Établissement public de coopération intercommunales  
EPI : Équipement de protection individuelle  
ETP : Équivalent temps plein  
FB : Foncier bâti  
FCTVA : Fonds de compensations pour la TVA  
FNGIR : Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources  
FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales  
GVT : Glissement vieillesse technicité  
IFER : Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux  
LFI : Loi de finances initiale  
LFR : Loi de finances rectificative  
M€ : Million d'euros  
Md€ : Milliard d'euros  
PF : Potentiel fiscal  
PFA : Potentiel fiscal agrégé  
PFI : Potentiel financier  
PFIA : Potentiel financier agrégé  
PIB : Produit intérieur brut  
PLF : Projet de Loi de Finances  
PPCR : *Parcours professionnels, carrières et rémunérations*  
TASCOM : Taxe sur les surfaces commerciales  
TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties  
TH : Taxe d'habitation  
THRP : Taxe d'habitation sur les résidences principales